



## **PREAVIS MUNICIPAL NO 14/2019**

### **Demande de crédit de CHF 25'895 – financement de la réfection du passage à niveau de Basse-Ruche**

---

*Délégué municipal : Pierre Graber*

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Monsieur le Vice-Président  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

#### **But**

Le but du présent préavis est d'octroyer à la Municipalité un crédit pour le financement de la réfection du passage à niveau de Basse-Ruche pour un montant de CHF 25'895.

#### **Exposé des motifs**

Le chemin de fer du NStCM traverse la route qui donne accès aux quartiers des Couteaux, de Sous les Roches, de Basse-Ruche et de Cheseaux-Dessus. L'article 37 f de l'Ordonnance sur les chemins de fer (OCF) du 23 novembre 1983 (Etat le 1<sup>er</sup> juillet 2010) exige la mise en conformité des passages à niveau existants au plus tard au 31 décembre 2014.

La compagnie du NStCM a déjà réalisé ces travaux au printemps 2019. Dans le cadre de la réalisation de ce passage, il a été convenu que la répartition financière soit arrêtée à 50% pour le NStCM – OFT et 50% pour la commune. Le coût effectif des travaux est toutefois de CHF 1'231,55 supérieur à l'estimation initiale, soit au total CHF 25'895.

Le NStCM a été informé que le paiement de la facture de CHF 25'895 n'interviendra qu'après acceptation du présent préavis par le conseil communal.

#### **Coûts et financement**

Le coût global génie civil (GC) et génie ferroviaire (GF) de réalisation de ce projet est revenu à CHF 87'217.50 (selon annexe à ce préavis), dont la part communale de CHF 25'895 est détaillée ci-dessous et dans l'annexe :

## Part communale aux travaux du PN de Basse-Ruche

### 1. Installation, travaux routiers

- Installation de chantier, fournitures, creuse, fondation, assainissement des eaux, revêtement et taxes de décharge **15'614 CHF**

2. Dalles STRAIL **4'836 CHF**

3. Prestation NStCM **3'849 CHF**

**TOTAL HT avant REDIP (réduction de l'impôt préalable) 24'299 CHF**

- REDIP 3,8% sur indemnisation **1'596 CHF**

**TOTAL HT après REDIP 25'895 CHF**

- TVA 0% **0 CHF**

**TOTAL TTC 25'895 CHF**

### Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis de la Municipalité
- Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

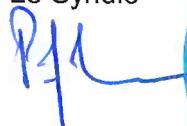
### **DECIDE**

- d'accepter un crédit de CHF 25'895 destiné à financer la réfection du passage à niveau de Basse-Ruche
- de financer ce montant par la trésorerie courante
- d'amortir la somme de CHF 25'895 sur une durée de 10 ans.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 26 août 2019

Au nom de la Municipalité

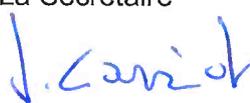
Le Syndic



Pierre Graber



La Secrétaire



Joëlle Carriot

Annexe ment.